

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE PUBLIQUE

Du mardi 28 février 2017 à 20h00

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

1. DELIBERATIONS

Les numéros suivent l'ordre des délibérations annuelles.

12 – Rapport d’Orientation budgétaire 2017

Le rapport est annexé à la présente note de synthèse.

13 – Groupe scolaire – avenants marché de travaux

Madame le Maire exposera au conseil municipal les avenants qui auront été présentés en commission d’appel d’offres (CAO) concernant les marchés de travaux du groupe scolaire.

Il sera proposé au conseil municipal de valider ces modifications des marchés de travaux et d’autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants, ainsi que toutes pièces y afférent.

14 – Assainissement route d’Auch – avenant marché de travaux

Madame le Maire exposera au conseil municipal l’avenant qui aura été présenté en commission d’appel d’offres (CAO) concernant les délais du marché de travaux de l’assainissement de la route d’Auch.

Il sera proposé au conseil municipal de valider ces modifications des marchés de travaux et d’autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants, ainsi que toutes pièces y afférent.

15 – Assainissement route d’Auch – convention de participation financière de l’Agence de l’eau

Il sera proposé au conseil municipal de valider la proposition de convention émise par l’Agence de l’eau Adour – Garonne afin d’assurer leur participation financière dans le projet d’extension du réseau de collecte route d’Auch.

16 – MAPA « fourniture en combustible pour les bâtiments communaux, GNR pour les engins non routiers et gazole pour véhicules routiers » - choix de l’entreprise

Madame le Maire exposera au conseil municipal les offres qui ont été présentés en commission d’appel d’offres (CAO) concernant les le marché public à procédure adaptée de « fourniture en combustible pour les bâtiments communaux, GNR pour les engins non routiers et gazole pour véhicules routiers ».

Il sera proposé au conseil municipal de valider le choix de l’entreprise et d’autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces y afférent.

17 – Cession bien rue Bastide AI 167

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est propriétaire du bien immobilier situé 50 rue de la Bastide et cadastrée AI 167 d'une superficie de 16 m². Ce bien constitue la moitié d'une habitation qui a été divisée suite à une succession de la famille FAJARDO. La famille FAJARDO, propriétaire du bien mitoyen cadastrée AI 62, représentant l'autre moitié de l'habitation, a sollicité une agence immobilière pour vendre. Ils ont également sollicité la commune pour savoir si elle souhaitait vendre en même temps qu'eux afin de reconstituer une habitation complète et donc faciliter la vente.

M. SENAC et Mme GAUTHIER se sont portés acquéreurs pour un montant de 10 000 € HT.

Le Conseil Municipal avait délibéré précédemment pour autoriser Madame le Maire à signer les mandats aux agences. Il conviendra de l'autoriser à présent à signer le sous-seing.

18 – Création emplois contrats aidés 2017

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité dont dispose la commune à conclure avec l'Etat des contrats aidés (CAE et emplois d'avenir). Une convention est passée entre l'Etat ou le Conseil Départemental et la commune lors de la mise en place de ces contrats. Il conviendra, comme à chaque exercice budgétaire, d'autoriser Madame le Maire à la création de ces emplois (nouveaux ou renouvellement). Actuellement, la commune compte deux emplois d'avenir et 14 CAE.

19 – Création d'un emploi non-titulaire pour accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire rappelle la délibération n°2016-16/2 par laquelle le Conseil municipal a créé 1 emploi, à temps complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Cet emploi d'Adjoint Technique territorial se termine le 13 mars 2017. Il conviendra de délibérer pour poursuivre le contrat de cet agent d'1 an, soit jusqu'au 12 mars 2018.

20 – Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du PPCR au 01/01/17

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération est nécessaire pour mettre à jour les nouveaux cadres d'emploi issu du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR).

21 – Désignation de membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Il conviendra de procéder à la désignation des représentants de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne.

22 – Actualisation tarifs location de salles

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération est nécessaire pour mettre à jour les tarifs du Little Pub et du cinéma.